



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CULTURE  
*Bibliothèque Départementale*  
Z.A. de la Gare – 19, av. Albin Gilles  
13210 Saint-Rémy-de-Provence

Tel : 04 90 92 38 63  
Fax : 04 90 92 66 06

## **REGLEMENT DE PRET DES MALLES BEBES**

**La Bibliothèque Départementale de Prêt des Bouches-du-Rhône met à disposition des bibliothèques de son réseau et des autres structures partenaires, (CD.I. des collèges du département, écoles, associations etc...), un parc d'expositions dont la liste est régulièrement mise à jour et rendue publique.**

Celles-ci sont prêtées gratuitement dans le respect des conditions suivantes :

1. Le présent règlement intérieur fait office de prise en charge. Il sera lu et approuvé par l'emprunteur.
2. Les malles bébés peuvent être empruntés pour une durée de 3 mois sauf accord préalable pour une période différente.  
**Les documents ne pourront être prêtés individuellement.**
3. Le transport est assuré par l'emprunteur, sauf toute autre disposition définie selon accord préalable.
4. Un inventaire des documents accompagne l'exposition.
5. Celui-ci sera coché au départ et au retour par l'emprunteur.
6. Les frais d'assurance destinés à couvrir d'éventuels sinistres sont supportés par l'emprunteur.
7. Tout document, objet, perdu ou détérioré, doit faire l'objet d'un remplacement par l'emprunteur ou d'un remboursement (sur facture).

**Titre de la malle Bébé :**

**Date de retour :**

Pour la Bibliothèque départementale,

P/O Le Directeur de la Bibliothèque,  
Chargé de Mission de Livre et de l'Édition

Matthieu ROCHELLE

Pour L'emprunteur,

**Nom de la structure :**

**Nom du responsable du prêt :**

Date :

Signature :